VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 14 octobre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Bataclan et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 (formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 67 pieds 9 pouces de profondeur et façant à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont conjoints et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 64 pieds 9 pouces de profondeur le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les nos 401 403 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certaine lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même lot que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer dressé par C.A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure et 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1 et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété premièrement décrite désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux cens qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 297, borné par les rues 8 Rempart, N. Peydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1807 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue 8 Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Peydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 8. Rempart et comprenant un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue 8. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue 8 Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et lot comme la propriété ci dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue 8 Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue 8. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de larg or dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Felicinas et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ledite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Michels, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Meelhuysen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire, toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Fillé, voyer, daté du 15 juillet 1891 annexés à un acte pardevant Jos Fahay, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue susdite, et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 136 borné par les rues Magazine, Quatrième Constance et Troisième désigné sur la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 45 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur la ligne arrière, de là une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds 2 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder comprenant une grande maison en brique deux étages retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon salle à manger cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, grande chambre ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de Louis H Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1305 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans le cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8.00 par côté.

11° Un certain lot de terre situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 2 sur un plan de Louis H Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant ces taxes dues et exigibles en 1908 ou-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fluker, avocat
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C dans le plan ci-après mentionné qui s'y trouvent, dénommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc., l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

Le dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'Iles No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et consistent en un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et consistent en un magasin en rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dite gué par le No 64 sur le plan original de la ville de Ricerrvé maintenant le No 534 et borné par les rues Octavie, Joseph Franklin (autrefois Green ou St André et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin des rues Octavie et St. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2020 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement retiré de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendues subdivisés

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, le lot 15 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, dette lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente,

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.
20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burrell

No 87,436— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur O Reilly, Roman et Ambrez (maintenant Nouveau St Bernard), mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 89 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—1/3 tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payable en et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt à 8 pour cent de la date de l'adjudication, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais de notaire Wm H. Rannedis, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau 910 rue Gravier.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burrell

No 87,436— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur O Reilly, Roman et Ambrez (maintenant Nouveau St Bernard), mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 89 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—1/3 tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payable en et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt à 8 pour cent de la date de l'adjudication, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais de notaire Wm H. Rannedis, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières.
Bureau 910 rue Gravier.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON ILET DU TROISIEME DISTRICT.

Comprenant vingt-huit terrains.

RUES CLAIBORNE, GORDON, BENTON ET PROSPER

Succession de Nicolina Cellaffo Barranco et Antonine Barranco.

Nos 84,585 et 86 684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1908, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon que ce dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 870, borné par les rues Saint Claiborne, Milan, Willow et Berlin et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente passé pardevant Eusèbe Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et plus de son enchère les taxes de l'année 1908 et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Jas J McLoughlin, avocat pour l'administratrice.
b déc—6 13 20 27—jan 3 7

VENTES A L'ENCAN

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE,

No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, M. J Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association" par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières
638 rue Gravier.
27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI LE 14 JANVIER 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi

Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pujo, No 87,290 du docket daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et Traverse Esplanade, mesurant en largeur trente quatre 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 70 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chesmes Vilsonet ou subséquent et 47 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Bertalie Hoodard ou subséquent. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Mesnier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.
127 rue Carondelet.
13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,787—Cour Civile de District.

JEUDI, 7 JANVIER 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

COTTAGE SIMPLE,

No 4230 Rue Red Claiborne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 27 novembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No mun cipal 4230 rue Red Claiborne, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 870, borné par les rues Red Claiborne, Milan, Willow et Berlin et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente passé pardevant Eusèbe Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et plus de son enchère les taxes de l'année 1908 et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Jas J McLoughlin, avocat pour l'administratrice.
b déc—6 13 20 27—jan 3 7

J. L. Onorato. — J. L. Onorato. — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la susdite paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne Nouvelle-Orléans. Les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ quatre mil es et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du fleuve, profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux cens qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 297, borné par les rues 8 Rempart, N. Peydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue 8 Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Peydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 8. Rempart et comprenant un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

3° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue 8. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue 8 Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue 8 Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue 8. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de larg or dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

5° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Felicinas et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

6° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ledite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Michels, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Meelhuysen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire, toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Fillé, voyer, daté du 15 juillet 1891 annexés à un acte pardevant Jos Fahay, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue susdite, et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

7° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 136 borné par les rues Magasins, Quatrième Constance et Troisième désigné sur la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds 10 pouces, 5 lignes de face rue Magasins, 110 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 45 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur la ligne arrière, de là une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magasins, 158 pieds, 10 pouces 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magasins, 95 pieds 2 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder comprenant une grande maison en brique deux étages retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon salle à manger cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, grande chambre ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasins.

8° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de Louis H Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1305 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans le cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8.00 par côté.

9° Un certain lot de terre situé dans le même District et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 2 sur un plan de Louis H Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant ces taxes dues et exigibles en 1908 ou-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fluker, avocat
13 déc—13 20 27—jan